



**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - AIN



... ÉDITORIAL



Chantal MAUCHET
Préfète de l'Ain

« L'urgence climatique est là ; elle transforme déjà notre quotidien : épisodes de sécheresse, événements climatiques extrêmes, vagues de chaleur, raréfaction de la ressource en eau... Si nous devons poursuivre nos efforts et des ambitions fortes dans la lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de notre environnement et nos ressources, il nous faut conduire en parallèle l'adaptation de nos territoires.

S'adapter au changement climatique, c'est renforcer la résilience des populations et des activités en développant des solutions pour anticiper les risques, réduire leur impact et permettre aux habitants de l'Ain de continuer à vivre, travailler, s'épanouir. En 2025, l'adoption du 3^{ème} plan national d'adaptation au changement climatique a été l'occasion de sensibiliser à nouveau les élus et plus généralement les acteurs du territoire sur ces enjeux et à la nécessité de planifier collectivement notre action. La transition écologique et énergétique est en effet une priorité partagée. Elle se joue à de multiples échelles, en particulier au plus près du terrain puisque c'est là, avec les chambres consulaires, les collectivités territoriales, les entreprises, les acteurs locaux et les citoyens que se concrétisent les solutions. C'est dans cet état d'esprit que nous avons conduit en 2024 dans l'Ain les travaux de la territorialisation de la planification écologique sur les volets atténuations et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et que nous avons souhaité les poursuivre en 2025 sur le volet adaptation.

Sur ce volet adaptation, des ateliers avec des représentants de l'ensemble des parties prenantes se sont tenus en juin 2025 pour partager notre connaissance des conséquences du changement climatique et des principales vulnérabilités de notre département. Ces ateliers ont permis de proposer des grandes priorités d'adaptation sur le territoire de l'Ain, au regard de ses spécificités : préservation de la ressource en eau, adaptation de nos filières agricoles, protection des personnes vulnérables face aux pics de chaleur, préservation de nos forêts, protection et restauration des milieux humides remarquables, adaptation du tourisme notamment en montagne.

La conférence des parties (COP) départementale du 29 septembre 2025 a eu pour objectif de partager ces travaux à l'ensemble des acteurs du département, esquissant ainsi notre feuille de route départementale en matière d'adaptation au changement climatique. Cette COP a démontré qu'il est possible d'agir sans attendre : l'adaptation n'est pas que le sujet de demain, elle touche à la vie quotidienne. Il faut s'en saisir dès à présent et de plus en plus d'acteurs de notre territoire sont d'ores et déjà passés à l'action. Leurs exemples, leurs retours d'expérience doivent nous inspirer et nous inciter à accélérer, amplifier et massifier nos efforts.

Les services de l'État dans l'Ain continueront de maintenir cette dynamique, par l'accompagnement des stratégies des territoires, l'appui aux démarches et projets vertueux, la mise en lumière des exemples inspirants et la mise en réseau des acteurs. C'est ensemble et en mutualisant nos efforts que se joue la réussite de la transition écologique sur nos territoires. »

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.



Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental de l'Ain](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

Plaine de l'Ain - N. Dormont- DREAL



En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans l'Ain, 3 réunions ont été organisées entre le mois de juin et le mois de septembre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.



La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 DANS L'AIN

Source : données TRACC issues du portail DRIAS (<https://www.drias-climat.fr/>) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

La température moyenne va augmenter en Auvergne-Rhône-Alpes plus qu'au niveau national, et encore plus dans l'Ain : +2,3 °C en 2050 par rapport aux années 1990-2000.

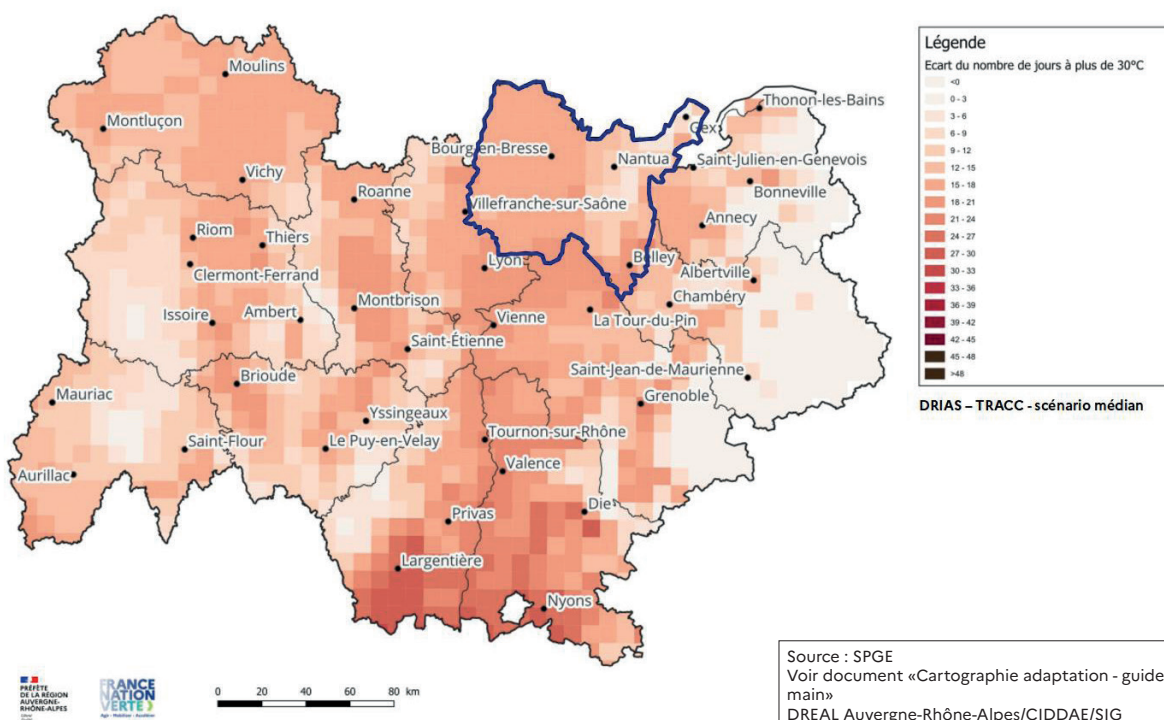
Différence de température moyenne sur le département entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+1,92 °C

Projection de la température moyenne sur le département en 2050 (valeur médiane)

+2,3 °C

Écart du nombre de jours avec température maximale supérieure à 30 °C à l'horizon 2050



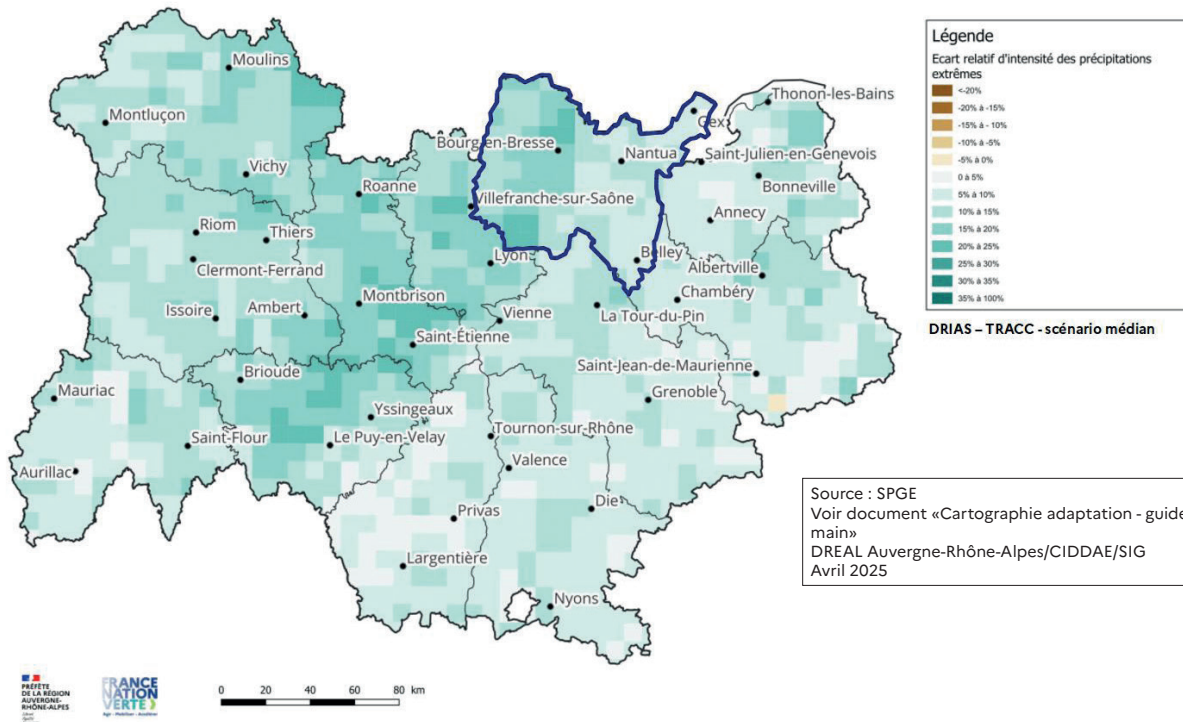
Les journées très chaudes en été vont devenir courantes. Elles étaient très rares avant 2005, notamment dans l'Ain.

Des nuits tropicales vont apparaître en été sur tout le territoire régional. Elles deviendront même fréquentes

sur toutes les zones de plaine - dont celle de l'Ain - et deviendront la norme dans la vallée du Rhône au sud de Lyon.

Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

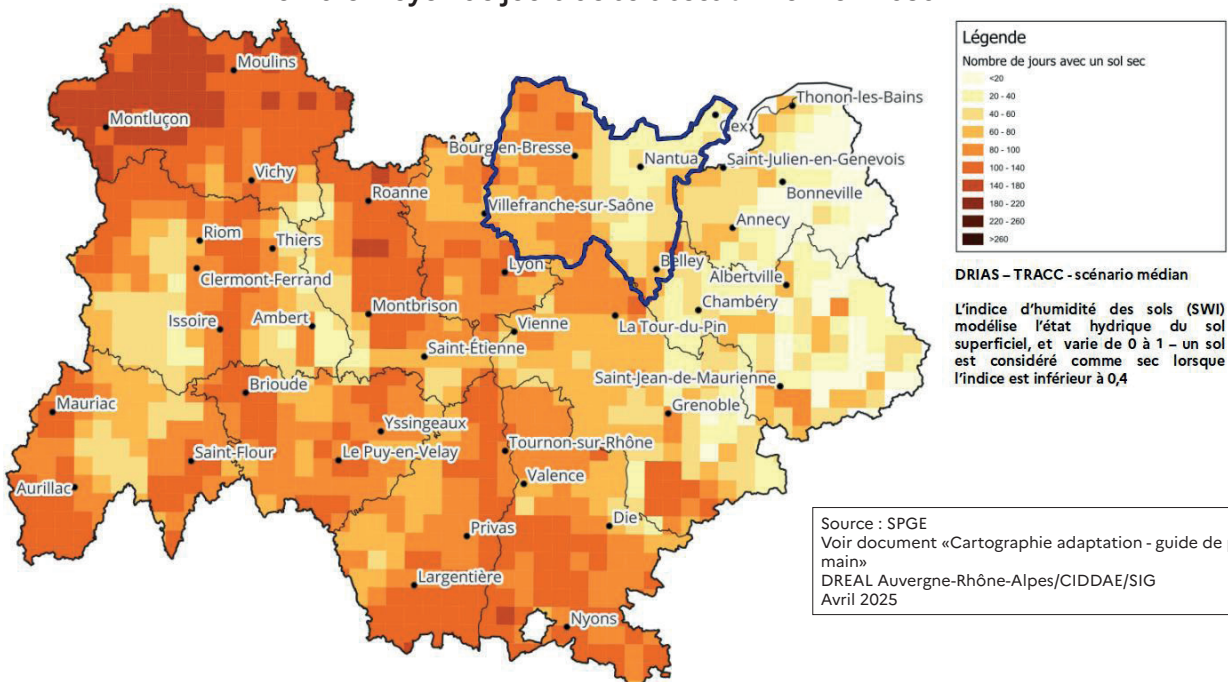
Évolution relative de l'intensité maximale des pluies à l'horizon 2050



Si les cumuls de pluie annuels n'évolueront pas significativement, l'intensité des pluies va augmenter de manière importante sur les vallées de la Loire, du Rhône, et certains secteurs dont la Dombes et la Bresse.

Évolution de la sécheresse du sol

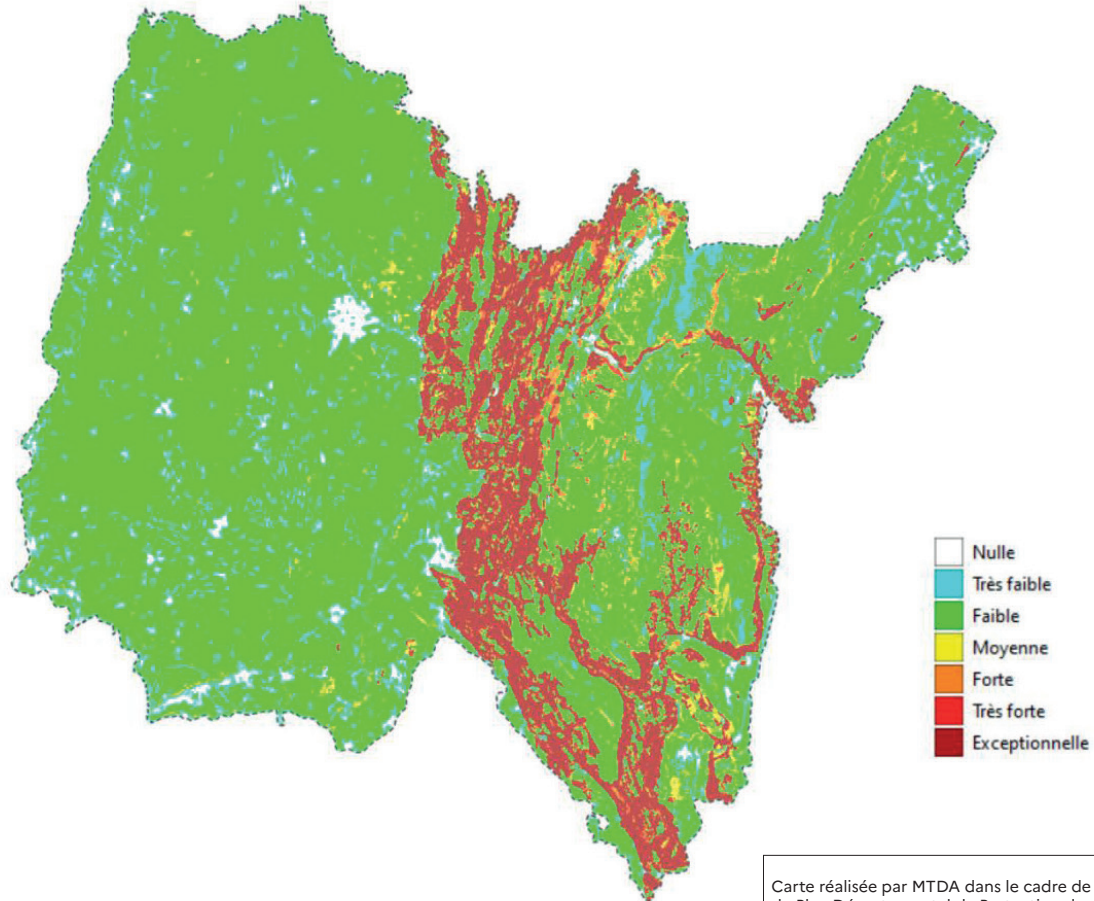
Nombre moyen de jours de sols secs à l'horizon 2050



L'Ain, comme l'ensemble d'Auvergne-Rhône-Alpes, présente déjà un nombre important de jours de sécheresse du sol. Ce nombre risque d'augmenter, en moyenne, de 1 à 2 mois dans les zones de plaine du département.

Évolution du risque feu de forêt

Intensité prévisionnelle des feux de forêts en cas de départ de feu dans l'Ain



Carte réalisée par MTDA dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie - 2025

Le changement climatique contribue particulièrement à affaiblir la forêt de l'Ain : sécheresses, chaleur et pathogènes comme le scolyte provoquent un

dépérissement marqué. Celui-ci, conjugué à des épisodes plus chauds et secs accroît aussi le risque d'incendie, désormais en nette émergence.

● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Les différentes réunions conduites en 2025 sur le volet adaptation ont permis de dégager 6 enjeux principaux pour le département de l'Ain, auxquels répondent

6 priorités d'adaptation à conduire collectivement dans le département d'ici l'horizon 2030.

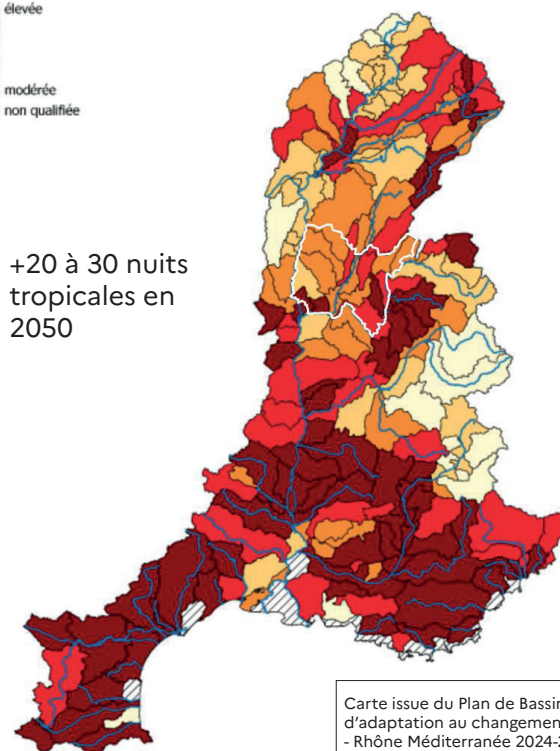
Enjeu 1 : Disponibilité de la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau devient un enjeu structurant dans le département de l'Ain. Les dispositions de restrictions d'eau deviennent courantes depuis plusieurs années au vu notamment de l'état des nappes phréatiques qui, dans le département, représentent la principale source d'eau prélevée. La ressource en eau s'amenuise également en montagne, du fait d'un manteau neigeux qui s'amointrit et des pertes karstiques. Le changement climatique devrait aggraver cette moindre disponibilité de l'eau.

Le département de l'Ain, aux portes de Lyon et Genève, est très attractif, avec une forte dynamique démographique. Il est également l'un des plus gros départements industriels de France. Il reste pour autant très rural, avec une économie agricole importante.

Or, ce dynamisme dépend de la ressource en eau pour assurer les besoins en eau potable et de qualité pour les habitants, pour assurer les besoins des cultures et des élevages, et pour répondre aux besoins en eau des process industriels. Il est vital d'anticiper durablement ces besoins, en assurant une gestion partagée et territorialisée des besoins en eau, en améliorant la sobriété des usages et en améliorant la qualité de la ressource en eau.

Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau sur le bassin



+20 à 30 nuits tropicales en 2050

Carte issue du Plan de Bassin d'adaptation au changement Climatique - Rhône Méditerranée 2024-2030



Priorité d'adaptation : Préserver collectivement la disponibilité de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité, pour l'ensemble des usages

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

Le PNACC prévoit d'agir en particulier sur la préservation de la ressource en eau via le renforcement du plan eau (mesure 21).

L'objectif de cette mesure est d'assurer un approvisionnement durable en eau (qualité et quantité) à l'horizon 2050 en mettant en oeuvre le plan eau avec 3 axes :

- sobriété des usages ;
- disponibilité de la ressource ;
- qualité et restauration des milieux aquatiques.

La mesure prévoit également d'intégrer le climat futur (TRACC) dans la planification de long terme (SDAGE, SAGE, PTGE) et de faire évoluer la gestion des sécheresses.

Par ailleurs, d'autres mesures du PNACC permettent aussi d'accompagner les activités anthropiques (agricoles, industrielles, touristiques...) vers une plus grande sobriété des usages et une meilleure gestion des ressources.

Enjeu 2 : Protection des populations vulnérables à la chaleur

Le département de l'Ain subit déjà l'augmentation nette des pics de chaleur et des canicules ces dernières années. Les effets s'en ressentent particulièrement dans zones urbaines du département – périphéries de Lyon et de Genève, grandes agglomérations – mais affectent également les centres bourgs plus petits.

À l'avenir, la fréquence des pics de chaleur et des canicules va encore augmenter, à l'instar du sillon rhodanien, en particulier dans les zones de plaine densément peuplées.

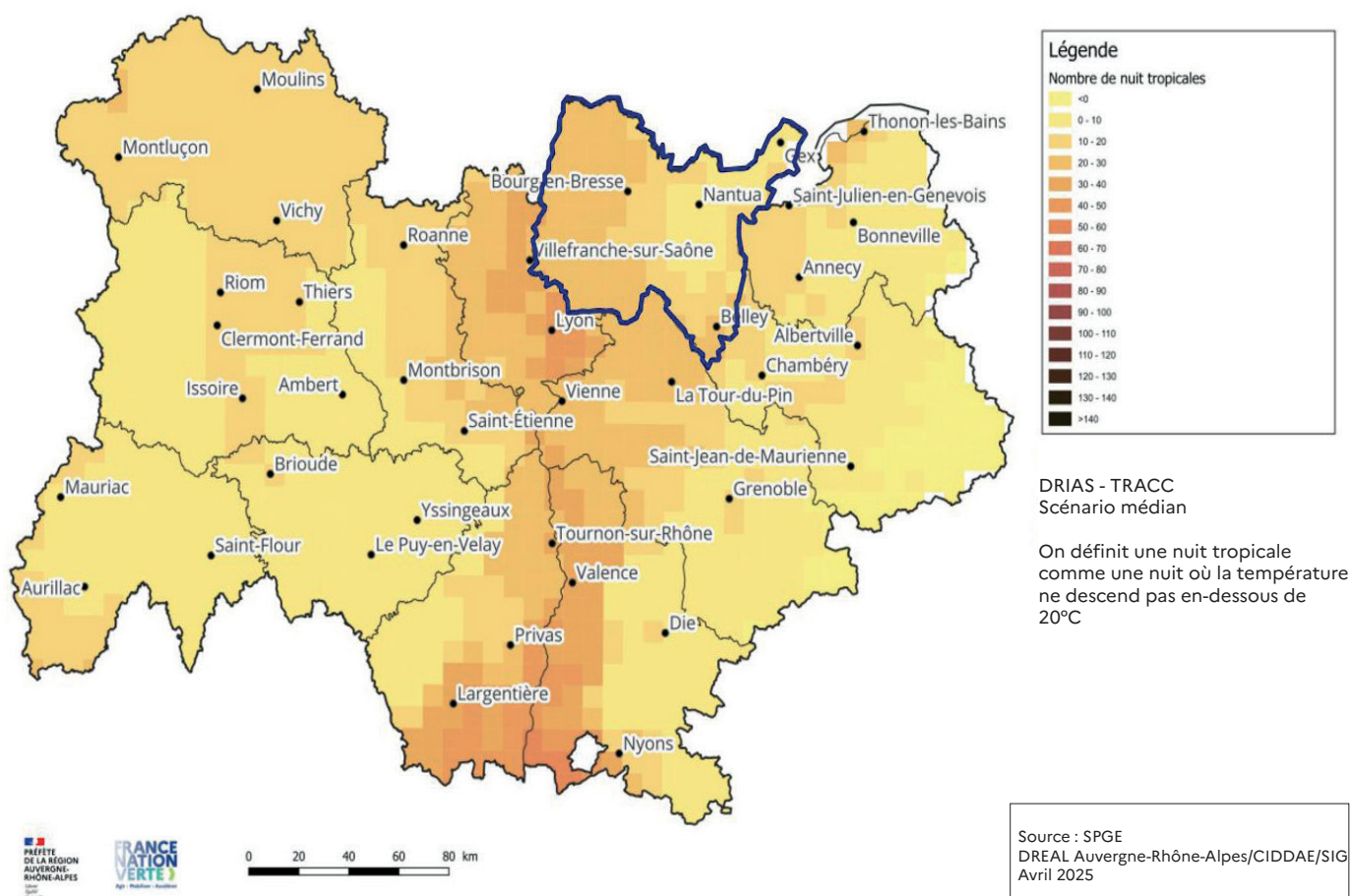
La démographie de l'Ain, très dynamique, devrait rester en croissance jusqu'en 2070. A court terme, les familles avec enfants devraient augmenter. À plus long terme, le vieillissement de la population

touchera l'Ain. Le territoire aindinois présente une densité significative d'établissements de santé et d'établissements scolaires dans des zones qui verront les jours de pics de chaleur augmenter, et cette densité devrait s'accroître.


Le développement dynamique du territoire aura également tendance à se concentrer, pour préserver les terres agricoles et naturelles et renforcer les centralités.

Il est donc nécessaire de retrouver de la fraîcheur dans les centres-villes et centres-bourgs, en particulier au niveau des établissements accueillant les publics vulnérables.

Nombre de nuits tropicales (supérieures à 20°C) à l'horizon 2050



L'Ain devrait gagner entre 20 et 30 nuits tropicales (supérieures à 20°C) et entre 16 et 24 jours chauds (supérieur à 30°C) par an à l'horizon 2050.

 **Priorité d'adaptation** : Protéger les personnes vulnérables face à l'accroissement de la fréquence des pics de chaleur et ses conséquences sur la santé et la précarité

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

Plusieurs mesures visent la protection des personnes vulnérables face aux vagues de chaleur, telles que :

- Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé (mesure 17) ;
- Préserver la qualité de l'air lors des épisodes de canicules (mesure 18) ;
- Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable (mesure 10) ;
- Mais aussi adapter les conditions de travail au changement climatique (mesure 11) ou encore d'agir spécifiquement vers les publics vulnérables et les plus exposés (ex des détenus - mesure 15).

Enjeu 3 : Adaptation de l'agriculture au changement climatique

L'augmentation des pics de chaleur et une moindre disponibilité de la ressource en eau est susceptible d'accroître le stress hydrique des cultures, entraînant une moindre productivité et l'augmentation de la sensibilité à certains pathogènes. **La variabilité accrue des intempéries accroît encore la pression sur les activités agricoles**. Des pratiques plus adaptées au climat futur, ainsi qu'une meilleure gestion de la ressource en eau, pourraient permettre de maintenir la productivité des cultures.

De même, le stress thermique lié aux pics de chaleur et la forte dépendance à la disponibilité de la ressource en eau pour l'abreuvement pourraient entraîner des baisses de production dans les différentes filières d'élevage. Les cultures fourragères sont également soumises aux mêmes aléas que les autres cultures.

Le département de l'Ain présente une agriculture variée très présente sur les territoires, avec une dominance des grandes cultures et de la polyculture-élevage. Toutes les filières d'élevages y sont présentes, ainsi que certaines productions d'excellence (volaille de Bresse, Comté...). L'impact de l'augmentation des pics de chaleur, des épisodes de sécheresse plus fréquents et d'une moindre disponibilité de la ressource en eau risque d'affecter significativement ces activités. **Il est nécessaire d'adapter les pratiques culturales pour des cultures et des sols plus résilients et un maintien de la productivité, d'assurer une gestion partagée et territorialisée des besoins en eau et d'adapter les infrastructures dans les élevages pour gérer le confort d'été.**





Priorité d'adaptation : Diminuer la sensibilité des surfaces agricoles et des filières d'élevage aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et disponibilité de la ressource en eau

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

Deux mesures s'adressent spécifiquement aux secteurs agricoles et agroalimentaires :

- La mesure 36 vise le développement des connaissances, la formation et l'anticipation des conséquences du changement climatique dans les secteurs agricoles et agroalimentaire ;
- la mesure 37 a pour objet l'accompagnement des exploitants, des filières et des industries agroalimentaires face aux aléas climatiques mais aussi dans leurs stratégies de transition vers des modèles plus résilients.

La mesure sur la préservation des ressources en eau précédemment citée (mesure 21) concerne également les enjeux agricoles puisqu'elle intègre une meilleure gestion des sécheresses, les questions de réutilisation de l'eau et la promotion de la sobriété hydrique pour tous les secteurs d'activités.

Enjeu 4 : Préservation de la forêt

L'accroissement de la sécheresse des sols et les épisodes de forte chaleur augmentent le stress hydrique des arbres et favorisent les pathogènes, impactant ainsi l'état de santé des forêts. Celles-ci présentent de nombreux enjeux : écosystémiques, stockage majeur de carbone, production de bois, valeur touristique.

L'augmentation de bois mort et sec contribue également fortement à l'augmentation du risque incendie de forêt, qui fait peser une menace supplémentaire sur les espaces forestiers ainsi que sur les activités humaines qui sont implantées à proximité.

La forêt couvre près de la moitié de la surface du département. A la valeur environnementale

des écosystèmes forestiers, s'ajoute une valeur économique puisque la filière bois de l'Ain présente un poids important dans le Bugey, et à l'échelle régionale. Sur ce territoire de moyenne montagne, les nombreuses surfaces de résineux souffrent particulièrement de la sécheresse et des attaques de scolytes. Le risque incendie y est également de plus en plus prégnant, et même fort dans certains secteurs.

Dans les zones de plaine, les forêts de feuillus sont également soumises au dépérissement. Outre leur rôle écosystémique et leur valeur économique, ces forêts servent également de poumons verts pour les territoires et sont impliquées dans le cycle de l'eau.



La forêt aindinoise connaît dès aujourd'hui un taux de dépérissement de 9%.



Priorité d'adaptation : Diminuer la sensibilité de la forêt de l'Ain face au réchauffement climatique pour préserver des écosystèmes forestiers en bonne santé, prévenir le risque incendie et préserver la filière bois

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

Deux mesures s'intéressent plus particulièrement aux conséquences du changement climatique sur les forêts :

- La mesure 38 vise à assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois. Cette mesure évoque ainsi la mise à jour de la feuille de route nationale « forêt – changement climatique », promeut la diversification des essences forestières et l'adaptation de l'aval de la filière ;
- La mesure 7, quant à elle, vise à se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt. Elle prévoit d'amélioration de la défense des forêts contre les incendies notamment dans les nouveaux territoires de feu, via le renforcement de la surveillance et de la prévention mais aussi via l'amélioration de la gestion forestière qui permet aussi de réduire les risques.

Enjeu 5 : Préservation des milieux aquatiques

L'accroissement du déficit hydrique en été, lié à la fois à une baisse du couvert neigeux en montagne, à des précipitations moins régulières en été et à un accroissement des épisodes de sécheresse, entraîne **une pression accrue sur la vie des milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, zones humides) par l'assèchement, le réchauffement et l'eutrophisation. Il aggravera également la fragmentation des cours d'eau et la perturbation des corridors écologiques humides. Enfin, il augmentera la concurrence avec les autres usages de l'eau (prélèvement pour les activités humaines). Dans le même temps, des précipitations plus violentes et intenses sont susceptibles d'entraîner des phénomènes torrentiels au niveau de certains cours d'eau.**

L'Ain est particulièrement riche en milieux humides : cours d'eau, étangs, zones humides et marais... que ce soit dans les zones de plaine ou en montagne. Ils participent à des écosystèmes de grande valeur environnementale, et présentent même une valeur économique à l'instar des étangs de la Dombes. Ils contribuent également à la préservation des ressources en eau par l'infiltration et l'épuration, ainsi qu'à la résilience des sols. Les cours d'eau présentent aussi un enjeu d'amélioration de la résilience face au risque inondation et des épisodes de précipitations de plus en plus intenses, dans la mesure où une part significative de l'activité économique et des zones densément habitées du département sont soumises à ce risque.



La Dombes - N. Dormont- DREAL

Évolution moyenne du débit estival des cours d'eau à 2050

30 % débit d'étiage estival en moins en 2050



Légende

Évolution du débit d'étiage estival VCNI0 en écart relatif par rapport à la période 1976-2005

- <0
- 0 et -10%
- -10% et -20%
- -20% et -30%
- Au delà de -30%
- Cours d'eau

NB : ces données sont issues de la synthèse de plusieurs modèles d'évolution. pour la grande majorité des points, la convergence des modèles est élevée (70 à 80 %) et descend rarement en deçà de 50 %.



0 20 40 60 80 km

Source : SPGE
Voir document «Cartographie adaptation - guide de prise en main»
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025



Priorité d'adaptation : Préserver et restaurer des milieux aquatiques pour préserver des écosystèmes essentiels, contribuer à préserver la ressource en eau et prévenir les risques inondations

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

Il souligne de façon explicite en quoi la restauration des milieux aquatiques est une priorité pour l'adaptation des territoires.

En particulier, la mesure 43 est dédiée à l'adaptation et à la résilience des milieux naturels et fixe comme objectifs principaux :

- L'identification des vulnérabilités des milieux selon la trajectoire de réchauffement de référence ;
- L'intégration du changement climatique dans les plans de restauration de la nature ;
- Et la restauration des habitats vulnérables (zones humides, cours d'eau).

S'agissant des risques inondations, la mesure dédiée « protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques » (mesure 3) vise à accompagner les collectivités gemapiennes et prévoit, au-delà des infrastructures de protection, des actions de restauration des milieux aquatique qui permettent de réduire les aléas et d'améliorer la résilience des territoires face au risque inondation.

Enjeu 6 : Adaptation du tourisme

La raréfaction du manteau neigeux et la hausse de la limite pluie-neige compromet l'activité de tourisme d'hiver sur les zones de basse et moyenne montagne, où cette activité représente parfois un poids économique important. La moindre disponibilité de la ressource en eau ne permet pas de pallier durablement à cette évolution climatique.

Le passage à une économie plus diversifiée, notamment par l'évolution du modèle touristique, doit aussi tenir compte des enjeux de préservation des ressources et des milieux, eux-mêmes sous pression du changement climatique.

D'autres activités touristiques sont susceptibles de présenter des vulnérabilités diverses face au changement climatique : dégradations face aux risques naturels, fortes chaleurs, dépendance à la ressource en eau...

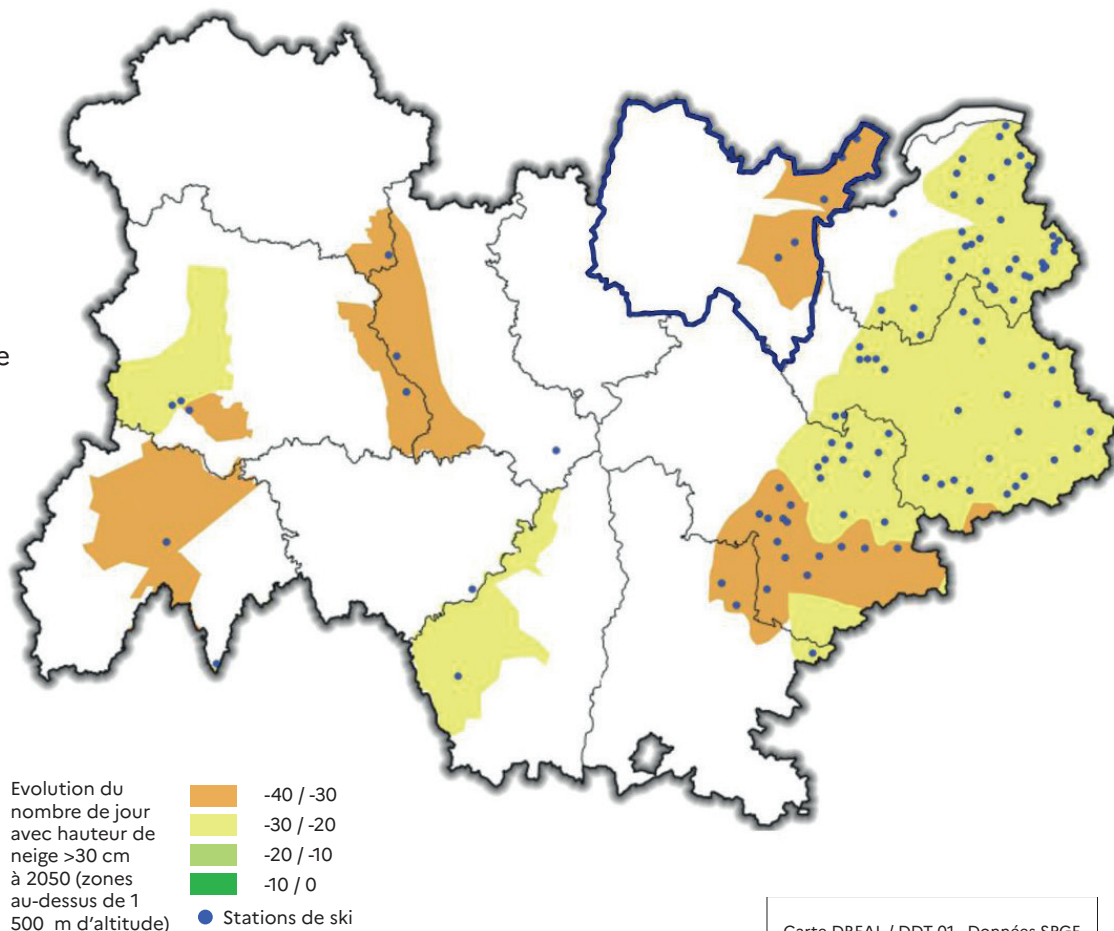
Les activités de tourisme et de loisirs sont bien présentes dans l'Ain, territoire de nature aux portes de deux métropoles. Notamment, le tourisme d'hiver représente une activité économique importante sur le Bugey, avec plusieurs stations, alors même que ce territoire de basse montagne est le premier touché par la raréfaction du couvert neigeux.

Il convient d'envisager l'évolution de l'activité vers un tourisme 4 saisons tout en réduisant les pressions sur l'écosystème.

En plaine, le tourisme reste une activité significative, même si elle présente un poids moindre dans l'économie des territoires, avec des activités qui présentent des vulnérabilités diverses face au changement climatique : golfs, campings, baignades, activités équestre, patrimoine d'intérêt...

Évolution du nombre de jours avec une hauteur de neige supérieure à 30 cm à l'horizon 2050

-30 à -40 jours avec plus de 30 cm de neige sur les stations de sports d'hiver de moyenne altitude en 2050



Carte DREAL / DDT 01 - Données SPGE



Priorité d'adaptation : Adapter l'activité touristique de l'Ain en particulier en montagne

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

La mesure 35 « accompagner l'adaptation du tourisme » cible particulièrement les zones de montagne et les activités nautiques. Elle prévoit :

- L'intégration des questions d'adaptation au changement climatique dans les modèles touristiques ;
- La préservation de l'attractivité des territoires (travaux sur l'immobilier et la mobilité par ex.) ;
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur pour mener cette adaptation dans les territoires.

Pour répondre aux **6 priorités d'adaptation** développées ci-dessus, les différentes réunions conduites avec les acteurs locaux ont permis de déterminer 10 actions prioritaires pour adapter le département de l'Ain au changement climatique.

Ces 10 actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



AIN

**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Préserver collectivement la disponibilité en eau, tant en quantité qu'en qualité pour l'ensemble des usages

ACTION



AMÉLIORER LA GESTION COLLECTIVE ET TERRITORIALISÉE DE LA RESSOURCE EN EAU, ÉTUDIER LES OPTIMISATIONS POSSIBLES SUR SA DISPONIBILITÉ



Pilotes

- EPCI
- Département

Contributeurs

- Communes
- Acteurs du territoire
- ARS
- Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura

Description de l'action



Poursuivre et développer les démarches territorialisées de gestion de la ressource en eau : poursuite des PGRE en vigueur, élaboration en cours du PTGE de la Dombes, étude en cours sur la gestion en eau sur le périmètre de la réserve naturelle de la Chaîne du Haut-Jura, démarches à initier sur d'autres territoires pour améliorer la connaissance et mettre en place des démarches de gestion



Étudier l'optimisation de la disponibilité de la ressource en eau et les possibilités d'améliorer l'infiltration : opportunités de réutilisation des eaux épurées, retenues collinaires pour des usages partagés, ré-infiltration de l'eau dans la nappe phréatique de la Dombes, développer la perméabilité des aménagements

Conditions de succès

- Approche collective entre les différents usagers de l'eau
- Gouvernance collective à la fois claire et stable, embarquant aussi le niveau le plus local
- Financements d'études

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques et d'accompagnement sur la préservation de la ressource en eau

Priorité d'adaptation

Préserver collectivement la disponibilité en eau, tant en quantité qu'en qualité pour l'ensemble des usages

ACTION



ALLER VERS UNE UTILISATION ÉCONOME ET RÉSILIENTE DE L'EAU PAR TOUS LES USAGERS



Pilotes

- EPCI
- Chambre d'agriculture
- CCI
- CMA
- État

Contributeurs

- Département
- Communes
- Agriculteurs
- Entreprises

Description de l'action



Sensibiliser et accompagner le grand public à la sobriété par des actions de communication et de pédagogie, financer des systèmes économes pour les particuliers par exemple des systèmes de récupération/réutilisation des eaux, obliger à l'installation de tels systèmes dans les constructions neuves



Développer la résilience dans les usages de l'eau par les agriculteurs : expérimentations agricoles dans la Dombes, actions menées par certains EPCI pour accompagner les changements de pratique en matière d'eau – l'usage de l'eau est par ailleurs l'un des volets traités dans la fiche action spécifique à l'adaptation des activités agricoles



Développer la résilience dans les usages de l'eau par les entreprises : actions d'accompagnement, de diagnostic et de la sensibilisation par la CCI01 et la CMA01, actions spécifiques envers les grands sites d'activité particulièrement consommateur en eau

Conditions de succès

- Sensibiliser le grand public, les agriculteurs, les entreprises pour généraliser la prise de conscience et l'acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des actions
- Améliorer la connaissance pour cibler les usages à fort levier d'amélioration

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement et de financements pour convaincre et agir sur les économies d'eau

Priorité
d'adaptation

Préserver et restaurer des milieux aquatiques pour conserver des écosystèmes essentiels, contribuer à préserver la ressource en eau et prévenir les risques inondations

ACTION

RESTAURER ET RENATURER LES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES, DONT LES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES



Pilotes

- Syndicats de rivière et collectivités gemapiennes
- Structures porteuses des marathons de la biodiversité : CCPA, GBA, Syndicat du Haut-Rhône, CCDSV

Contributeurs

- Autres collectivités
- Propriétaires, riverains et usagers

Description de l'action



Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau et zones humides afin de restaurer leur bon fonctionnement écologique et améliorer la résilience de ces écosystèmes face aux déficit hydriques saisonniers, participer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, et mieux prévenir le risque inondation lorsque ces opérations concernent des champs d'expansion des crues.



Recréer des écosystèmes humides, par exemple via la restauration de mares dans le cadre des marathons de la biodiversité

Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires, riverains et usagers de ces espaces, concertation entre tous les acteurs
- Financements stables et pérennes

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques et financières pour poursuivre et massifier ces actions
- Créer des espaces de concertation autour des projets

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer des milieux aquatiques pour conserver des écosystèmes essentiels, contribuer à préserver la ressource en eau et prévenir les risques inondations

ACTION

POURSUIVRE ET AMPLIFIER DES DÉMARCHES TERRITORIALES DE GESTION DURABLE ET RÉILIENTE DES ZONES HUMIDES ET DE COURS D'EAU



Pilotes

- Collectivités porteuses des dispositifs de gestion (Département, EPCI, syndicats de rivière...)

Contributeurs

- Autres collectivités
- Propriétaires, riverains et usagers

Description de l'action



Poursuivre les démarches territoriales incluant la gestion des zones humides et cours d'eau : PTGE/Natura 2000 sur la Dombes, contrats de rivières sauvage, plans de gestion RAMSAR, autre plans de gestion portés par les structures gemapiennes... Amplifier ces démarches sur les secteurs qui le nécessiteraient



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui colonisent zones humides et cours d'eau et perturbent ces écosystèmes

Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires, riverains et usagers de ces espaces, concertation entre tous les acteurs
- Financements stables et pérennes

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement et de financements pour poursuivre et amplifier les démarches





Priorité
d'adaptation

Protection des personnes vulnérables face à l'accroissement de la fréquence des pics de chaleur et ses conséquences sur la santé et la précarité

ACTION

ADAPTER LES ESPACES PUBLICS POUR PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES DES PICS DE CHALEUR



Pilotes

- Département
- EPCI
- Communes

Contributeurs

- Acteurs publics et privés de l'ingénierie et du bâtiment



Description de l'action



Désimperméabiliser et végétaliser les espaces extérieurs urbains, dont ceux fréquentés par les publics vulnérables : végétalisation des cours d'établissements accueillant des enfants, végétalisation des autres espaces urbains, création d'arboretum, accompagnement de la gestion du patrimoine végétal public et privé

Conditions de succès

- Ressources techniques et d'accompagnement
- Financements stables et pérennes des actions



Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques et de financements pour massifier ces actions
- Organiser du partage d'expérience

Priorité
d'adaptation

Protection des personnes vulnérables face à l'accroissement de la fréquence des pics de chaleur et ses conséquences sur la santé et la précarité

ACTION

ADAPTER LES BÂTIMENTS ET LEUR FONCTIONNEMENT AUX PICS DE CHALEUR



Pilotes

- Département et EPCI pour l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements
- Bailleurs sociaux pour le parc de logements sociaux
- Collectivités locales pour leurs bâtiments publics

Contributeurs

- ADEME
- Acteurs publics et privés de l'ingénierie et du bâtiment

Description de l'action

- ➔ Prendre en compte le confort d'été dans les bâtiments résidentiels et publics : prise en compte dans la rénovation énergétique, réflexion sur l'orientation des bâtiments, choix judicieux des matériaux et méthodes constructives... en priorisant les bâtiments abritant des personnes vulnérables comme les personnes âgées, les enfants et les publics précaires
- ➔ Adapter l'ouverture de certains services publics exposés en période de pics de chaleur, tant pour les agents publics que pour les usagers, par exemple les déchetteries
- ➔ Mettre en place des dispositifs de veille et d'accompagnement des personnes vulnérables

Conditions de succès

- Ressources techniques et d'accompagnement, disposer d'une ingénierie compétente et mobilisable
- Concertation et acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des actions

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement et de financements pour massifier ces actions

Priorité
d'adaptation

Diminuer la sensibilité des surfaces agricoles et des filières d'élevage aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et disponibilité de la ressource en eau

ACTION

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET L'AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES SOLS AGRICOLES



Pilotes

- Chambre d'agriculture
- EPCI
- Structures porteuses de PAEC
- Département
- PNR du Haut-Jura
- CUMA01
- Oxyane

Contributeurs

- Agriculteurs
- Filières agricoles
- ADEME

Description de l'action



Poursuivre les démarches territoriales de différentes natures, mais qui contribuent à l'adaptation des pratiques des agriculteurs et à l'amélioration de la résilience des terres agricoles sur ces territoires : actions des plans agro-environnementaux et climatiques, actions des plans pastoraux territoriaux sur le Bugey et le Haut-Jura, création d'infrastructures agro-écologiques via les marathons de la biodiversité...



Déploiement par la chambre d'agriculture de l'Ain, aux côtés d'Oxyane et de la CUMA01, du programme d'adaptation financé par l'ADEME qui vise à accompagner les agriculteurs volontaires dans la réflexion systémique sur leur vulnérabilité au changement climatique et les possibilités d'adaptation des pratiques. Ce programme vient en complément des actions menées par chaque filière agricole représentée dans le département.



Poursuite d'autres actions locales d'accompagnement au changement de pratiques menées en direct par certains EPCI en lien avec la profession agricole

Conditions de succès

- Coordination et volontarisme des acteurs concernés,
- Approfondir le dialogue entre les partenaires locaux – profession agricole, collectivités... – pour développer de nouvelles actions localement pertinentes
- Mutualiser les actions, faire jouer le collectif
- Financements stables et pérennes des actions

Besoins de court terme pour accélérer

- Des ressources techniques et financières, des espaces de dialogue entre partenaires locaux

Priorité
d'adaptation

Diminuer la sensibilité de la forêt de l'Ain face au réchauffement climatique pour préserver des écosystèmes forestiers en bonne santé, prévenir le risque incendie et préserver la filière bois

ACTION



RENOUVELER LA FORÊT DE MANIÈRE VERTUEUSE ET ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- Département
- Fibois01
- EPCI
- État
- ONF

Contributeurs

- Partenaires du programme d'actions pour la filière bois
- Propriétaires forestiers publics et privés

Description de l'action



Inciter et accompagner les actions de renouvellement vertueux des forêts publiques ou privées, via les fonds prévus par le livre blanc du département et cogérés avec les EPCI et la filière bois, et/ou via les financements de l'État



Poursuivre les actions de renouvellement durable des forêts publiques menées par les collectivités, avec l'accompagnement de l'ONF

Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires d'espaces forestiers, concertation

Besoins de court terme pour accélérer

- Montée en puissance de la médiation

Priorité
d'adaptation

Diminuer la sensibilité de la forêt de l'Ain face au réchauffement climatique pour préserver des écosystèmes forestiers en bonne santé, prévenir le risque incendie et préserver la filière bois

ACTION



CONTRIBUER À LA GESTION RÉSILIENTE DE LA FORÊT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- Département
- État
- ONF
- EPCI

Contributeurs

- Propriétaires forestiers publics et privés
- Filière bois dans l'Ain
- PNR du Haut-Jura



Description de l'action



Améliorer la connaissance sur l'adaptation de nos forêts au changement climatique : expérimenter la plantations d'essences résilientes dans le Bugey, observatoire forestier de la montagne de l'Ain



Engager tous les acteurs dans la finalisation et la mise en œuvre du futur plan départemental de protection des forêts contre l'incendie



Porter localement d'autres actions complémentaires : stratégie foncière pour lutter contre le reboisement des hameaux et le risque incendie, gestion de la côtère boisée, amélioration de la desserte forestière...

Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires d'espaces forestiers, concertation

Besoins de court terme pour accélérer

- Ressources techniques pour améliorer la connaissance



Priorité d'adaptation

Adapter l'activité touristique, en particulier en montagne

ACTION

ADAPTER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DU DÉPARTEMENT AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN PARTICULIER LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER



Pilotes

- Département
- EPCI

Contributeurs

- Autres collectivités
- Acteurs du tourisme

Description de l'action



Poursuivre le plan montagne 2025-2028 : diversifier les activités des stations de sport d'hiver en développant le tourisme « 4 saisons » et en faisant évoluer les infrastructures



Sensibiliser les usagers à la fragilité des écosystèmes de montagne : biodiversité, risque incendie émergent...



Au-delà des territoires de montagne, conduire l'adaptation des infrastructures touristiques : adapter les infrastructures cyclables, végétaliser les équipements de plein air, optimiser les usages de l'eau

Conditions de succès

- Prise de conscience collective et partagée entre tous les acteurs
- Concertation sur les actions à mener
- Ressources techniques et d'accompagnement

Besoins de court terme pour accélérer

- Prise de conscience généralisée, mobilisation des acteurs, médiation auprès des usagers



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes
Février 2026

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr